



NOTE METHODOLOGIQUE

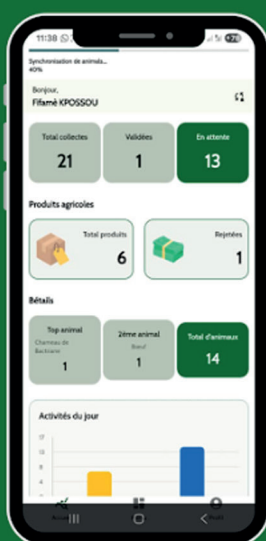
Mise en place du dispositif de suivi des flux
et barrières au commerce transfrontalier des
produits agro-sylvo-pastoraux et
halieutiques (ASPH)



Accès sécurisé



Des données fiables



Accès hors ligne



Tres simple
d'utilisation



février 2025

TABLE DES MATIÈRES

01	Définition des concepts clés	1
02	Introduction	4
03	Objectif.....	4
04	Brève présentation du PRIMA.....	5
05	Rappel de l'approche du PRIMA en matière de promotion du commerce transfrontalier.....	6
06	Méthodologie d'élaboration de la présente note	7
	VI.1 Revue documentaire.....	7
	VI.2 Consultation des acteurs du	7
	VI.4 Atelier de validation de la note opérationnelle	7
	VI.3 commerce transfrontalier.....	7
07	VII.Echanges transfrontaliers entre les pays.....	9
	VII.1 Etat des lieux et dynamique du commerce des produits ASPH entre les pays	9
	VII.2 Organisation et fonctionnement des Corridors.....	11
	VII.3 Organisations des acteurs qui animent les Corridors	12
08	VIII.Initiatives existantes sur le suivi des flux et barrières au commerce.....	15
09	Dispositif de suivi des flux transfrontaliers des produits agro-sylvo-pasto- raux et halieutiques proposés dans le cadre du PRIMA.....	17
	IX.1 Dispositif de suivi des flux dans le cadre du PRIMA.....	17
	IX.2 Dispositif de suivi des entraves au commerce dans le cadre du PRIMA.....	18
	IX.3 Identification des points de collecte.....	19
	IX.4 Partenaires d'animation du dispositif.....	20
	IX.5 Animation du dispositif de suivi des flux et entraves au commerce	21
	IX.6 Suivi-évaluation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers et des entraves au commerce.....	25
10	Durabilité et stratégie de sortie	26

Synthèse du dispositif proposé

Tableau 1: Synthèse du dispositif de suivi des flux et des barrières au commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (ASPH) dans les corridors du PRIMA

Structure porteuse du document	Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) https://www.araa.org/fr
Structures responsables du dispositif	- Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de producteurs agricoles (CTOP), Togo - Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (PNOPPA), Bénin
Structure opérationnelle	Association Ouest Africaine du Commerce Transfrontalier des Produits Alimentaires, Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques (AOCTAH) https://aocta-wacta.net/
Objectif opérationnel	Collecter, analyser et traiter des données sur les flux et les entraves au commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques entre le Bénin et le Togo
Etapas de mise en œuvre	1. Sensibilisation des acteurs sur la promotion des échanges transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et les enjeux y relatifs. 2. Elaboration et validation de la note opérationnelle de mise en place du dispositif. 3. Harmonisation des approches et des indicateurs. 4. Conception et validation des outils de collecte sur les flux et les barrières commerciales (Commerce Tracking, Road Fluidity). 5. Sélection de l'équipe de collecte de données. 6. Sensibilisation, identification et confirmation des points de collecte. 7. Formation et équipement des agents de collecte de données. 8. Déploiement des agents de collecte de données sur le terrain. 9. Suivis périodiques de la collecte des données sur les flux transfrontaliers et des barrières commerciales. 10. Rencontres périodiques du comité technique d'analyse des données et d'élaboration des bulletins sur les flux transfrontaliers et les barrières au commerce. 11. Edition et diffusion des bulletins sur les flux transfrontaliers et les barrières au commerce.
Comité de supervision stratégique	Pour garantir l'assurance qualité, un comité est mis en place pour des orientations stratégiques. Ce comité est composé de : Les Ministères en charge de l'Agriculture, les Projets PRIMA des deux pays, l'ARAA (CEDEAO), la CTOP, la PNOPPA, l'AOCTAH, le CIR, les Instituts Nationaux de la Statistique (INS), les Ministères en charge du commerce, les Ministères en charge des transports et les Chambres nationales de Commerce et d'Industrie (CCI)
Equipe de traitement, validation des données et d'édition des bulletins	Elle est composée d'experts issus des institutions techniques notamment l'ARAA (CEDEAO), les Instituts Nationaux de la Statistique, la CTOP, la PNOPPA, l'AOCTAH, les Projets PRIMA des pays, le CIR, la DSA, la DSI, la DPSSE, les services des douanes et de contrôles phytosanitaires et vétérinaires, les CCI. Cette équipe est chargée d'extraire les données de la plateforme, de les traiter, valider et rédiger les bulletins.
Équipe de collecte	Dans le but d'assurer une meilleure qualité des données, l'équipe de collecte est placée sous la supervision de l'AOCTAH. Elle est formée d'agents de collecte de données, de chefs d'équipe et d'éditeurs sélectionnés avec l'appui des organisations professionnelles dans les corridors sur la base des critères objectifs.
Types de Données Collectées	Enregistrement systématique : - Des quantités et valeurs, en exportation, en importation ou en transit par produit et par moyen de transport (volume, prix, lieux de provenance et de destination, etc.). - Données sur les entraves au commerce (temps de passage, frais perçus, état des routes, etc.).

Points de Collecte	Postes de contrôle frontaliers formels, passages frontaliers informels, points de chargements et points de déchargement
Période de Collecte	Collecte 24h/24 et tous les jours de la semaine.
Acteurs Impliqués	✓ Acteurs du commerce transfrontalier (commerçants, conducteurs, transporteurs). ✓ Acteurs institutionnels (autorités de marché, agents de service technique). ✓ Organisations socio-professionnelles (syndicats et autres)
Outils de Collecte	Utilisation de tablettes avec les applications mobiles (Commerce Tracking, Road Fluidity)
Gestion des Barrières	Le dispositif s'appuie sur l'Opération Fluidité Routière (OFR) de l'AOCTAH et du Scorecard de la CEDEAO. Les plaintes sont traitées par l'AOCTAH à travers Road Fluidity.
Validation des Données	Vérification quotidienne par les chefs d'équipe et les éditeurs, et validation périodique par une équipe technique.
Diffusion des Données	Production de Bulletins et diffusion à travers les principaux canaux de communication.
Durabilité	Portage par les structures pérennes, Implication des organisations socio professionnelles et acteurs locaux, communication des résultats et outil de plaidoyer et d'aide à la décision, bénévolat des membres des OP à faire la collecte des données.

I. Définition des concepts clés

01 Corridors

En Afrique de l'Ouest, plusieurs définitions du corridor ont été formulées par les Communautés Economiques Régionales. Dans le cadre du PRIMA, et pour des raisons pratiques et opérationnelles, un corridor désigne une zone géographique ou un itinéraire reliant au moins deux pays et contribuant à la sécurité alimentaire, notamment à travers le transport des produits agricoles des zones excédentaires vers les zones déficitaires ou les principaux bassins de consommations, avec des volumes et des valeurs d'échanges significatifs. Il s'agit ainsi d'un corridor de développement qui intègre les dimensions géographiques, politiques, administratifs, sociaux et économiques, et qui contribue au renforcement de l'intégration économique de l'espace.

02 Flux transfrontaliers

Ils désignent l'ensemble des mouvements impliquant le franchissement d'une frontière entre au moins deux pays. Il concerne principalement la circulation des personnes, des biens et des services.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les échanges transfrontaliers de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques englobent l'exportation et l'importation de denrées alimentaires et de matières premières agricoles, régis par des accords commerciaux, des tarifs douaniers et des normes de qualité et de sécurité alimentaire.

03 Commerce transfrontalier

Il désigne les échanges des biens et services notamment des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et qui requière la traversée d'une ou plusieurs frontières. Il y a deux types : le commerce transfrontalier formel et informel.

04 Commerce transfrontalier formel :

Le commerce transfrontalier formel désigne les transactions d'échanges de biens et de services entre pays, réalisées conformément aux réglementations officielles, aux procédures douanières et aux accords commerciaux en vigueur. Il se caractérise notamment par le fait que l'importateur ou l'exportateur soumet la documentation requise à la frontière, permettant ainsi l'enregistrement des opérations dans les statistiques officielles.

05 Commerce transfrontalier informel

Il fait référence aux transactions de biens et de services entre deux ou plusieurs pays, mais non enregistrées dans les registres officiels et, par conséquent, non incluses dans les statistiques commerciales officielles.

06 Pratiques anormales :

Les pratiques anormales dans le commerce transfrontalier font référence aux comportements contraires aux règles établies, à l'éthique, la déontologie et à la courtoisie.



07 Barrières tarifaires

Les barrières tarifaires sont des mesures protectionnistes utilisées par un État pour limiter le commerce international. Elle consiste principalement en l'imposition de droits de douane, taxes ou autres charges sur les marchandises importées ou exportées. Ces mesures visent à rendre les opérations d'exportations et d'importations plus coûteuses, favorisant ainsi le marché national.

08 Barrières non Tarifaires

Ce sont l'ensemble des mesures restrictives non tarifaires mises en place par un pays et visant à protéger son marché de la concurrence extérieure. Les exemples les plus courants en sont les contingents, les normes techniques ou sanitaires ou des textes législatifs favorisant les entreprises nationales. Ces barrières peuvent également être mises en place par un pays ou une communauté économique régionale.

09 Les pots-de-vin (illégales au commerce)

dans le commerce des produits agricoles et du bétail à travers les frontières et le long des couloirs ne sont pas assimilés à des barrières tarifaires. Ce sont des actes qui consistent à exiger des paiements non officiels et non enregistrés.

10 Barrières tarifaires

Ce sont des actes qui consistent à exiger des paiements non officiels et non enregistrés.

11 Tracasseries routières

Elles désignent les entraves qui freinent le commerce, augmentent les coûts des transports et affectent l'approvisionnement alimentaire. Il s'agit notamment des contrôles excessifs non réglementaires, des demandes de paiements illicites ou « pots-de-vin », les inspections injustifiées, les intimidations observées le long des corridors. Elles découlent de la non-application des règlements en vigueur, de l'ignorance des droits et devoirs des transporteurs et commerçants.



12 Gouvernance routière

Elle désigne l'ensemble des mécanismes de coordination, de supervision d'application des politiques et stratégies relatives à la gestion, la sécurité et à l'exploitation des infrastructures routières, en vue d'une meilleure efficacité et fluidité du transport routier.

13 Check point/poste de contrôle

Ce sont des points d'arrêt officiel ou non officiel où les usagers de la route sont soumis à diverses formalités de contrôle. Pour diverses raisons, ils peuvent être à l'intérieur d'un territoire tout comme positionnés à la frontière.

14 Paiements illicites

Les paiements illicites sont les sommes illégales versées le long des corridors. Il s'agit d'actes commis par des agents de contrôle qui exigent des paiements non officiels en espèces ou en nature et sans reçus pour autoriser la poursuite du trajet sur le corridor et à la frontière.

15 Durée d'acheminement et temps de traversée

La durée d'acheminement correspond au temps total de parcours sur un corridor donné partant du point de chargement jusqu'au point de déchargement.

Le temps de traversée désigne spécifiquement le temps nécessaire pour franchir la frontière.

16 Caravane ou Road show

Le « Road Show » est une rencontre d'échanges sur les activités commerciales sur les corridors. Il rassemble les acteurs du commerce transfrontaliers.

II. Introduction

Le commerce régional constitue un levier essentiel pour renforcer l’interaction et l’intégration économique régionale, avec un potentiel et une propension pour stimuler la croissance durable et favoriser le développement économique. Les échanges des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques jouent, à cet égard, un rôle déterminant dans l’intégration des économies régionales. En effet, l’intégration commerciale de produits agropastoraux est reconnue comme un puissant facteur de croissance économique, de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. Cependant, ces échanges demeurent encore difficiles à évaluer du fait de leur caractère informel. La collecte et l’analyse des données sur les flux transfrontaliers contribuent à renforcer les capacités des acteurs publics à prendre des décisions éclairées, fondées sur une meilleure connaissance des dynamiques commerciales, tout en permettant aux acteurs privés de mieux se positionner et d’anticiper leurs opérations commerciales. De plus, les tracasseries administratives et routières constituent de véritables barrières au développement du commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Ces entraves se matérialisent essentiellement par la multiplication des contrôles, la complexité des procédures et des documents, les longues attentes aux frontières, les pertes de temps au cours des contrôles et les paiements illicites élevés. Ce qui a pour conséquences un coût généralisé très élevé des opérations de transport et la perte de compétitivité des économies des Etats.

Ainsi, dans le but d’améliorer la disponibilité des statistiques sur les flux transfrontaliers commerciaux et d’avoir une meilleure connaissance des barrières au commerce, le PRIMA a mis en place un dispositif de suivi des flux et des barrières au commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

La présente note méthodologique décrit les différentes étapes du processus ainsi que les modalités de mise en place dudit dispositif.

III. Objectif

L’objectif principal de ce document est de présenter la méthodologie de mise en place du dispositif permettant de collecter, analyser et traiter des données et informations sur les mouvements de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques qui traversent les différentes frontières partagées par le Togo et le Bénin, et les entraves rencontrées par les acteurs.

Spécifiquement, il s’agira de :

- **décrire le processus opérationnel du dispositif de suivi des flux et entraves au commerce ;**
- **définir les modalités de durabilité et de pérennisation dudit dispositif.**

IV. Brève présentation du PRIMA

Le Programme régional d’intégration des marchés agricoles (PRIMA) est né de la volonté des gouvernements de la République du Bénin et de la République du Togo, en partenariat avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), un cadre régional de coopération visant à booster la production agricole et accroître les échanges commerciaux agricoles entre les deux pays. Le PRIMA est mis en œuvre par le biais de deux projets nationaux (PRIMA-Bénin et PRIMA-Togo) sur une période de six (6) ans en ciblant particulièrement les corridors commerciaux transfrontaliers communs aux deux pays et aux autres pays de la CEDEAO.

La dimension régionale du PRIMA est coordonnée par une unité régionale d’assistance technique (UniRAT), logée au sein de l’Agence Régionale pour l’Agriculture et l’Alimentation (ARAA), basée à Lomé. Elle accompagne principalement les actions de coordination régionale, de suivi-évaluation et gestion des connaissances, d’intégration des marchés, de dialogue politique et d’engagement citoyen. Dans ce cadre, el PRIMA-Togo capitalise et met à à l’échelle, de manière coordonnée, les acquis des précédents projets du pays dans le secteur.

Le programme est mis en œuvre à travers quatre composantes :

i. Composante 1	ii. Composante 2	iii. Composante 3	iv. Composante 4
Intégration des marchés et entrepreneuriat rural.	Transformation d’une agriculture familiale adaptée au changement climatique.	Dialogue politique et engagement citoyen.	Gestion, coordination et suivi- évaluation.

Les interventions du programme devraient bénéficier à environ 144 000 ménages (99 000 au Bénin et 45 000 au Togo), dont au moins 40% de femmes et 40% de jeunes, avec une attention particulière accordée à l’inclusion des personnes en situation de Handicap. A terme, il est attendu l’irrigation de 4 000 ha (2 400 ha au Bénin et 1 600 ha au Togo), la réhabilitation de 500 km de piste rurale (300 km au Bénin et 200 km au Togo), la promotion de 694 initiatives entrepreneuriales viables après 3 ans (392 au Bénin et 302 au Togo), l’augmentation de 30 % des transactions commerciales de produits agricoles entre le Bénin et le Togo.



V. Rappel de l'approche du PRIMA en matière de promotion du commerce transfrontalier

L'approche du PRIMA en matière de promotion du commerce transfrontalier s'inscrit dans la sous-composante dialogue politique de la composante 3 du programme. Cette sous-composante vise à contribuer à l'amélioration de la connectivité des marchés de demi-gros et à leur intégration au sein des corridors commerciaux sous-régionaux, couvrant les zones transfrontalières entre le Bénin et le Togo, à travers une approche intégrée du niveau local au niveau régional.

A cet effet, l'Unité de Gestion du Projet (UGP), en collaboration avec les parties prenantes travaillera à la mise en place de mécanismes de surveillance et de facilitation des flux commerciaux de produits agricoles le long des corridors régionaux pour une amélioration du commerce des produits agricoles.

Pour y parvenir, les interventions seront structurées autour de deux volets comprenant :

1. Surveillance des flux commerciaux de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et d'établissement d'outils de règlement des différends.

Au niveau de ce volet, les activités prévues concernent :

- l'amélioration de la connaissance des échanges transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- l'animation du dialogue inter acteurs et l'amélioration de la gouvernance routière ;
- le renforcement des capacités des acteurs (producteurs, commerçants, transporteurs) à développer les relations commerciales.

2. Appui aux politiques régionales d'intégration des marchés et de commerce des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. La définition et l'appui à la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles contribueront à dynamiser le commerce intra régional des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Concernant ce second volet, les activités prévues sont :

- la sensibilisation et l'information des acteurs ;
- le plaidoyer pour la libre circulation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- l'appui aux politiques publiques régionales et nationales visant la promotion des échanges des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.



VI. Méthodologie d'élaboration de la présente note

La démarche méthodologique d'élaboration de la présente note repose sur une approche participative et inclusive, impliquant l'ensemble des parties prenantes du commerce transfrontalier. Elle s'articule autour de trois (03) phases principales : (i) la revue documentaire, (ii) la consultation des acteurs, et (iii) l'atelier de validation de la note.

VI.1 Revue documentaire

Elle s'est basée sur l'exploitation de plusieurs rapports et documents à savoir :

- l'étude diagnostique des principaux marchés reliant les bassins de production et les centres de consommation au sein des corridors commerciaux transrégionaux réalisée en 2020 ;
- l'étude de base sur le circuit de commercialisation, flux transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et les barrières au commerce transfrontalier entre le Bénin et le Togo (2024) ;
- la méthodologie continentale pour la collecte de données sur le commerce

transfrontalier informel en Afrique.

Cette revue a permis d'avoir des données essentielles sur le fonctionnement des marchés ciblés dans les corridors du projet, entre autres : (i) les acteurs intervenant dans l'animation des corridors ; (ii) les couloirs de passage des produits ; (iii) les produits échangés, (iv) l'état des infrastructures routières ; (v) les difficultés rencontrées par les acteurs.

La synthèse de ces informations a permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement des corridors et de mieux orienter la démarche de mise en place du dispositif de suivi des flux transfrontaliers et des entraves au commerce.

VI.3 commerce transfrontalier

La forte implication et l'engagement des différents acteurs dans ce processus de collecte des données des flux commerciaux et des entraves sont fondamentaux pour sa réussite.

Pour ce faire, une mission d'information et de sensibilisation a été effectuée par corridor pour partager l'approche d'intervention du PRIMA, expliquer le bien fondé du dispositif et recueillir l'avis des acteurs sur le processus de sa mise en place.

VI.4 Atelier de validation de la note opérationnelle

Un atelier de validation a été organisé avec la participation des principales parties prenantes. Cette étape a permis de consolider les acquis et d'adopter une feuille de route pour la mise en place du dispositif. En prélude à cet atelier, un draft de note opérationnelle a été proposé afin d'avoir une méthodologie harmonisée sur l'ensemble des corridors cibles du programme. Ce draft a été enrichi

et validé à la rencontre.

Il convient de rappeler l'existence d'autres étapes après la validation de la note notamment :

- la conception de l'outil de collecte sur les flux et les barrières commerciales (Commerce Tracking et Road Fluidity) ;
- la sélection, la formation et l'équipement des agents du dispositif de collecte ;

- le suivi de la collecte des données ;
- les rencontres périodiques du comité technique d'analyse et de validation des données et d'élaboration des bulletins trimestriels.



VII. Echanges transfrontaliers entre les pays

VII.1 Etat des lieux et dynamique du commerce des produits ASPH entre les pays

Une grande diversité de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (ASPH) fait l'objet d'échanges transfrontaliers entre les pays à travers les corridors commerciaux transfrontaliers. Il apparaît qu'il existe des échanges croisés de produits similaires notamment le soja, le maïs, le riz paddy, le piment, la tomate. La quasi-totalité des produits échangés à travers les corridors sont bruts ou très peu transformés.

Divers facteurs expliquent ces échanges croisés, notamment :

- les différences des coûts de production dans chacun des deux pays ;
- la disponibilité saisonnière des produits en lien avec le niveau de demande et des prix dans chaque pays ;
- les préférences des consommateurs ainsi que les opportunités d'affaires commerciales (facilité d'écoulement et rentabilité commerciale).

Ainsi, les flux de produits ne dépendent pas que de la logique des transferts de surplus vers les marchés déficitaires. Ces échanges sont aussi caractérisés par des distorsions imprévisibles et des pratiques non compétitives (mesures d'interdiction d'exportation de certains produits agricoles, etc.).



Dans chacun des pays, il n'existe actuellement aucune base de données complète et fiable sur les échanges transfrontaliers des produits ASPH. Les données officielles relatives aux quantités et aux valeurs du commerce transfrontalier de ces pays avec leurs partenaires commerciaux de la région sont nettement en deçà de la réalité. Cette situation ne permet pas d'avoir une image réelle de l'ampleur de ces flux transfrontaliers car l'essentiel de ce commerce passe par le circuit informel et n'est pas enregistré dans les bases de données douanières. Aussi, les études¹ sur le commerce transfrontalier en Afrique sont unanimes pour reconnaître que les données officielles ne représentent qu'une part infime de la valeur réelle des flux d'échange transfrontaliers dans la région ouest-africaine. Ainsi, les données sur les quantités et les valeurs des flux du commerce transfrontalier entre les pays reposent essentiellement sur des estimations.

Pour chaque produit considéré, les activités commerciales transfrontalières connaissent, d'une part, une période de haute saison marquée par une offre paysanne relativement abondante, des prix relativement bas et des transactions portant sur de grandes quantités et une période de basse saison avec une offre réduite, des prix plus élevés et des transactions de faible ampleur, d'autre part.

¹ OCDE/CSAO (2025), Le commerce alimentaire intrarégional en Afrique de l'Ouest : Nouvelles données, nouvelles perspectives, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/28f931d7-fr>.

Ce commerce est animé par des dizaines, voire des centaines de petits commerçants opérant sur chaque corridor transfrontalier. Ceux-ci traversent fréquemment (quotidiennement pour certains et hebdomadairement pour d'autres) dans les deux sens des frontières pour acheter et/ou vendre des produits ASPH.

Pour mener à bien leurs activités, les principaux acteurs directs du commerce transfrontalier développent des stratégies d'intervention et entretiennent des interrelations. C'est ainsi que des producteurs se mettent en association/ groupement/coopérative pour se faciliter l'accès aux intrants agricoles, aux crédits et aux conseils techniques agricoles pour renforcer leur pouvoir de négociation lors de la vente de leurs produits. Le recours aux commerçants pour le préfinancement de la production, ainsi que les ventes à crédits et les ventes à terme des récoltes, contribuent à limiter le risque commercial.

Les commerçants, quant à eux, cherchent à tisser des relations de confiance avec des producteurs de façon individuelle ou en groupement/coopérative pour l'achat de leurs récoltes à travers le préfinancement en nature ou en espèces de la production. Le recours à des collecteurs et à des commissionnaires pour la collecte des produits dans les zones de production et sur les marchés primaires contribue aussi à garantir l'approvisionnement des commerçants.

Les tracasseries de la traversée des frontières conduisent les acteurs à développer des stratégies d'adaptation telles que le recours à des transporteurs qui passent par des points de passage frauduleux et non surveillés, l'utilisation des tricycles pour la traversée avec les marchandises, ou encore la négociation avec les agents de contrôle et le paiement de pots-de-vin. En outre, en s'organisant en association ou en syndicat, les commerçants

renforcent leur pouvoir d'intervention dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente de leurs produits.

Les transporteurs ont des commerçants qu'ils ont fidélisés et pour lesquels ils assurent le chargement, le transport et le déchargement. Un même transporteur peut opérer généralement pour plusieurs commerçants et pour des produits différents à la fois. Pour la défense de leurs intérêts, les transporteurs transfrontaliers sont organisés en syndicats nationaux et en réseaux sous-régionaux ; ce qui leur permet de mieux négocier avec les comités de gestion des marchés, les commerçants, notamment en ce qui concerne la fixation des prix de transport, et les acteurs des postes de douane.

La confiance est en grande partie au centre des interrelations et des accords entre les acteurs des marchés transfrontaliers informels. Les mesures incitatives qui peuvent amener les acteurs à respecter les clauses convenues comprennent entre autres : la culpabilité et la honte, la crainte d'une action en justice ou le recours à la force, le refus de gâcher une précieuse relation commerciale et la peur de perdre sa réputation. Bien qu'il existe des relations entre des acteurs, du même ou de différents maillons de la chaîne de commercialisation, ces arrangements ne sont pas systématiques et informels la plupart du temps. Ainsi, l'on ne peut affirmer qu'il existe une parfaite coordination horizontale et verticale entre les acteurs.

Bien qu'il existe un contexte naturel, réglementaire, politique et commercial assez favorable, le commerce transfrontalier des produits ASPH entre les pays est confronté à diverses contraintes (cf tableau ci-dessous)

Tableau 2 : Les différents types de barrières au commerce transfrontalier entre le Togo et le Bénin

Nature des barrières	Non tarifaires
Barrières techniques	- Tracasseries routières, corruption et paiements illicites - Lourdeur administrative dans le traitement des dossiers d'exportation des produits agro-sylvo-pastoraux - Défaut d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle des normes et des certifications (certificats phytosanitaires et vétérinaires entre les 2 pays)
Manque de professionnalisme des acteurs	- Faible connaissance des textes réglementaires, des droits et devoirs des acteurs directs - Comportement indigne de certains acteurs
Difficultés d'accès au marché	- Médiocrité des infrastructures routières et commerciales - Difficultés d'accès au financement
Restrictions quantitatives aux échanges	- Prohibitions et restrictions quantitatives (quotas) sur les exportations et importations
Limitation au niveau de la production de l'offre	- Insuffisance, faible diversification et faible qualité de la production agricole
Faiblesse des capacités des intervenants des secteurs public et privé	- Faibles capacités techniques et financières des organisations de la société civile d'appui aux acteurs directs et de facilitation du commerce - Faiblesse des capacités des intervenants du secteur public

Source : Données de l'enquête de terrain 2024

Dans l'ensemble, ces barrières au commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques renchérissent les coûts d'acheminement, de ces produits, freinent le développement du commerce, augmentent les prix à la consommation et affectent la sécurité alimentaire et les revenus monétaires des acteurs directs.

VII.2 Organisation et fonctionnement des Corridors

L'organisation et le fonctionnement des corridors transfrontaliers entre le Bénin et le Togo reposent sur un réseau de points de passage qui facilitent les échanges commerciaux. Ces corridors permettent de relier les zones de production aux marchés de consommation des deux pays. Conformément aux priorités du PRIMA, les échanges s'organisent autour de cinq (05) principaux corridors qui abritent les plus grands marchés transfrontaliers des deux (02) Pays à savoir :

- Corridor Gando (Savanes, Togo) – Tapoga/Cobly/Boukoumbé (Atacora, Bénin),
- Corridor Ketao (Kara, Togo) – Djougou (Donga, Bénin),
- Corridor Kaboli (Centrale, Togo) – Glazoué (Collines, Bénin),
- Corridor Anié (Plateaux, Togo) – Glazoué (Collines, Bénin),
- Corridor Notse (Plateaux, Togo) – Dogbo (Couffo, Bénin) – Bohicon (, Zou, Bénin).
- Corridor Malanville (Alibori, Bénin)

Les infrastructures au niveau des postes frontaliers restent limitées, avec des locaux souvent rudimentaires pour les services de douane, de police, d'immigration et d'inspection phytosanitaire. En outre, l'absence d'équipements adéquats pour le contrôle des marchandises et les connexions internet peu fluides ralentissent les procédures et augmentent les délais de passage.

Pour améliorer l’organisation des corridors, plusieurs recommandations ont été émises par les acteurs concernés. Il s’agit notamment de la construction de bureaux décents pour les services de contrôle, du bitumage des sites de passage, de l’installation d’équipements modernes pour les inspections phytosanitaires et de la réduction du nombre de points de contrôle à un minimum sur chaque corridor. La mise en place d’une connexion internet fluide permettrait également d’accélérer les formalités et d’assurer un meilleur suivi des flux commerciaux entre les deux pays.

Tableau 3: Points de passage formel et informel entre les deux pays

Corridor	Pays	Points de passage		
		Marché d’approvisionnement	Postes de contrôle frontaliers formels	Passages frontaliers informels entre le Bénin et le Togo
Anié (Togo) – Tchetti (Bénin)	TOGO	Anié	Afolé	Agbota, Idjafè, Tchabè, Igboloudja et Kokolo
	BENIN	Tchetti	Tchetti	
Gando (Togo) – Tapoga –(Bénin)	TOGO	Gando	Namoni (Nakpati Kadin)	Gando Datori
	BENIN	Tapoga	Tapoga et Kobli	Point de passage fluvial Madécali (Malanville)
Kaboli (Togo) – Glazoué (Bénin)	TOGO	Kaboli	Kaboli (Krikri)	Afem Bossou, Balanka, Solimbria, Ntsrou et Agouloudè
	BENIN	Glazoué	Prékété	Alédjo, Ahoro fignonhoue, penin-soulou, Sèmèrè, Boucoumbé , co-pargo, cobly et Badjoudè (Ouaké)
Kétao (Togo) – Kassoua (Bénin)	TOGO	Kétao	Kéméri (Nadoba)	Madjatoum, Sirka et Bokoumbé
	BENIN	Kassoua	Kassoua	Tchalinga (Ouaké)
Notsè (Togo) – Dogbo, Bohicon (Bénin)	TOGO	Notsè	Tohoun	Kpéklémé
	BENIN	Dogbo	Azové	Dévé (Dogbo), Atomey (Aplahoué) et Lonkly (Aplahoué)

Sources : ARAA / CEDEAO (2024) et contribution des acteurs

VII.3 Organisations des acteurs qui animent les Corridors



L’organisation des acteurs qui animent les corridors transfrontaliers repose sur une diversité d’intervenants privés et publics. On distingue trois grandes catégories : les acteurs privés directs, comprenant les producteurs agricoles, les commerçants transfrontaliers, les conducteurs et les transporteurs ; les acteurs étatiques de régulation, dont les services de douane, les postes de contrôle phytosanitaire/vétérinaire, eaux et forêts, ainsi que les forces de sécurité ; et enfin les acteurs de la société civile et organisations professionnelles, qui regroupent les syndicats de transporteurs, les associations de commerçants et les chambres de commerce. Ces différentes entités interagissent à travers divers mécanismes, notamment des contrats formels ou informels et des arrangements de facilitation du commerce.

Les commerçants transfrontaliers, en majorité des femmes, occupent une place centrale dans le commerce des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques entre les deux pays. Ils opèrent souvent de manière informelle, achetant les produits directement auprès des producteurs ou via des collecteurs sur les marchés locaux. Pour garantir leur approvisionnement, certains commerçants pratiquent le préfinancement des récoltes en

offrant des avances en nature ou en espèces aux producteurs. Les transporteurs, quant à eux, assurent l’acheminement des marchandises en travaillant avec des commerçants fidélisés. Ils font face à des contraintes telles que les tracasseries administratives et les coûts élevés de transport dus à l’état des routes et aux nombreuses taxes.

En parallèle, les organisations professionnelles jouent un rôle clé dans la facilitation des échanges en défendant les intérêts des commerçants et transporteurs auprès des autorités. Elles œuvrent à la réduction des tracasseries routières et des frais excessifs imposés aux postes de contrôle. Toutefois, le manque d’accès au financement reste une contrainte majeure pour ces acteurs, limitant ainsi leur capacité à moderniser leurs opérations. Pour améliorer l’organisation des corridors, des recommandations ont été formulées, notamment la création d’un cadre de concertation entre les différents acteurs, la mise en place des plateformes de coordination des organismes nationaux présents aux frontières, la modernisation des infrastructures et la réduction des entraves administratives au commerce transfrontalier (mise en place ou renforcement des bureaux d’informations commerciales et d’assurances aux frontières).



Tableau 4: Cartographie des acteurs intervenant directement dans le commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux

Acteurs		Responsabilités
Acteurs privés directs	Producteurs (agriculteurs/ éleveurs)	- Produisent les biens agricoles (végétaux et animales et halieutiques) objet des échanges
	Commerçants transfrontaliers	- Achètent les produits chez les producteurs ou d'autres commerçants dans un pays pour les vendre à d'autres commerçants ou aux consommateurs dans les pays voisins
	Transporteurs transfrontaliers	- Transportent les produits d'un point à un autre dans le circuit de commercialisation entre un pays d'approvisionnement et le pays destinataire
Acteurs étatiques de régulation	Service des douanes	- Veille au respect de la réglementation en matière de douane, notamment le paiement des droits de douane si nécessaire
	Police / gendarmerie	- Assurent le contrôle et la sécurité aux frontières et dans le circuit de commercialisation
	Services en charge du Commerce Extérieur	- Facilitation et promotion des exportations transfrontalières des marchandises
	Service phytosanitaire	- Veille au respect des normes sanitaires sur les produits échangés
	Service d'élevage	- Contrôle de l'état sanitaire des animaux afin d'éviter l'introduction sur le territoire de la Communauté des maladies à déclaration obligatoire
	Services des eaux et forêts	- Luttent contre le trafic des essences et espèces protégées
	Service de santé	- Contrôle des documents de voyage (carte internationale de vaccination en l'occurrence) et prend les mesures d'urgence pour éviter la propagation des maladies endémiques dans l'espace
Acteurs de la société civile de plaidoyer et de facilitation	AOCTAH	- Promeut la solidarité en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que le commerce dans l'espace CILSS et CEDEAO - Initie, conduit et gère des actions relatives au commerce transfrontalier des produits alimentaires, agrosylvopastorales et halieutiques - Mène des activités de facilitation commerciale en Afrique de l'Ouest, de collecte de données sur les flux transfrontaliers, et d'installation de bureaux d'information commerciale et d'assistance aux frontières.
	CTOP, PNOPPA, ROPPA, syndicats des commerçants, syndicat des transporteurs, etc.	- Font le plaidoyer pour la facilitation des procédures et formalités d'exportation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques - Représentent et défendent les intérêts des membres, - Soutiennent les progrès des réformes en matière de facilitation des échanges. - Constituent un pont (intermédiaire) entre les services publics et les acteurs directs du secteur privé.

Source : Etude de base ARAA / CEDEAO, 2024

VIII. Initiatives existantes sur le suivi des flux et barrières au commerce



La revue documentaire met en évidence l'existence de plusieurs dispositifs de collecte d'informations sur les flux et barrières au commerce des produits agricoles aussi bien au niveau national que dans la sous-région.

► Initiatives sur le suivi des flux transfrontaliers

Initiée en 2009 par les projets USAID ATP (Agribusiness and Trade Promotion) et E-ATP (Expanded Agribusiness and Trade Promotion), l'activité a été transférée au CILSS, avec l'appui du projet FARM-TRAC (financé par le FIDA), et est mise en œuvre par l'AOCTAH depuis 2020.

Un test pilote a été réalisé sur le corridor Abidjan – Lagos (ALCO) avec l'appui de AFRIXIM Bank en 2020 et en 2022.

En 2020, l'AOCTAH, en consortium avec le CILSS et l'IFPRI, a été sélectionné par le FIDA pour la mise en œuvre du projet **Family Farming, Regional Markets and Cross-border Trade Corridors in the Sahel (FARM-TRAC)**. Dans ce cadre, l'AOCTAH a pris en charge la collecte de données sur les flux

transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, ainsi que l'amélioration de la fluidité routière.

Le dispositif de collecte de données a été structuré autour des organisations socioprofessionnelles (OSP) membres de l'AOCTAH. Leur sélection reposait sur plusieurs critères, notamment leur expérience en matière de collecte de données sur les flux transfrontaliers, leur structuration, leur statut, les services qu'elles proposent, leur gouvernance et leurs partenariats avec les acteurs du commerce. Chaque OSP avait la responsabilité de désigner parmi ses membres des collecteurs de données et des points focaux/superviseurs expérimentés, déjà impliqués dans des activités similaires.

Les collecteurs de données devaient posséder un minimum de compétences en lecture, écriture et calcul, ainsi qu'une maîtrise de l'utilisation d'un Smartphone ou d'une tablette pour garantir la fiabilité des informations recueillies. Les points focaux/superviseurs, en plus de ces compétences, devaient démontrer des capacités d'analyse et une expérience avérée dans le domaine. En tant que

responsables techniques de la collecte, ils jouaient un rôle clé en veillant à la bonne application de la méthodologie, à l'utilisation adéquate des outils d'enquête et à la coordination des activités de collecte dans leur zone d'intervention.

L'AOCTAH, en collaboration avec le CILSS et d'autres partenaires techniques et financiers, a soutenu ces OSP à travers des subventions et un renforcement des capacités techniques. Ce dernier s'est concrétisé par la formation des collecteurs de données et des superviseurs, garantissant ainsi l'efficacité et la qualité du dispositif mis en place.

Les données des flux des produits agricoles et/ou du bétail étaient collectées en trois points :

- Au niveau des **marchés stratégiques** fréquentés par les commerçants provenant de plusieurs pays et qui étaient approvisionnés ou qui approvisionnaient plusieurs marchés d'autres pays.
- Au niveau des **points de passage frontaliers** qui sont des points de traversée des frontières où les moyens de transport marquent un arrêt pour diverses formalités.
- Au niveau des **points de déchargement** qui étaient les points de destination des produits transportés.

La collecte des données sur les flux transfrontaliers se réalisait quotidiennement dans l'ensemble des points de collecte sélectionnés. Toutefois, dans certains marchés, cette collecte était effectuée selon les jours de marché. Le formulaire utilisé pour enregistrer les informations sur les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques comprenait plusieurs types de données, tels que : la date, le nom du collecteur, le pays d'origine des données, les points de chargement et de déchargement, les produits collectés, leurs volumes, leurs valeurs, ainsi que les moyens de transport employés. Les outils utilisés pour la collecte incluaient des fiches, des tablettes et des smartphones. Une fois les données collectées, elles étaient transmises au CILSS via l'outil ECO-ICBT, une plateforme de gestion partagée entre la CEDEAO, le CILSS, l'UEMOA et l'AOCTAH. Ces données étaient ensuite analysées

avant d'être publiées sur le site web www.eco-icbt.org, bien que ce dernier ne soit plus actuellement opérationnel.

- ▶ **Initiative sur le suivi des barrières au commerce transfrontalier des produits agro/bétail**

L'initiative, dénommée **Opération Fluidité Routière (OFR) agro-bétail de l'AOCTAH**, est un processus d'accompagnement des acteurs commerciaux surtout les femmes et les jeunes afin qu'ils puissent observer toutes les formalités requises avant d'emprunter les corridors où ils sont suivis de bout en bout, grâce à une plateforme digitale qui leur permet de dénoncer les actes de racket et de demander l'intervention des autorités des forces de défense et de sécurité en temps réel. Les camions et véhicules concernés par cette opération sont estampés d'un macaron du sigle de l'AOCTAH, de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS joint d'une fiche de chargement dûment remplie et se conforment aux opérations de transit et de contrôle de sécurité habituels. Les obstacles traités par l'AOCTAH comprennent la perte de temps, les paiements illicites, la multiplicité des postes de contrôle, ainsi que d'autres mesures gouvernementales qui freinent les échanges. Ce dispositif est géré par un point focal national dans chaque pays, soutenu par des points focaux institutionnels (Police, Douane, Vétérinaire, Phytosanitaire, Commerce, etc.). Les plaintes des acteurs sont recueillies via des plateformes et traitées rapidement grâce à l'implication des acteurs locaux et à un soutien institutionnel solide. Cette initiative a permis d'avoir des résultats notables, comme la réduction de **80 %** des paiements illicites et de **50 %** du temps de transit sur les corridors Burkina-Côte d'Ivoire, Burkina-Ghana, et Burkina-Togo. Au Bénin, plusieurs produits agricoles ont bénéficié de cette opération, avec des réductions de prélèvements illicites et de temps de passage allant de **20 % à 50 %**.

Pour améliorer la gestion de cette OFR, l'AOCTAH a développé une plateforme digitale de suivi des barrières au commerce, de la fluidité, permettant de collecter de manière plus systématique les données nécessaires, renforçant ainsi les actions de plaidoyer et la gestion des obstacles commerciaux.

IX. Dispositif de suivi des flux transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques proposés dans le cadre du PRIMA

Les échanges transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques participent fortement à l'approvisionnement des marchés, contribuant ainsi à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population par la disponibilité et l'accessibilité des produits. Cependant, ces échanges demeurent difficiles à évaluer du fait de leur caractère informel. La collecte des données sur les flux transfrontaliers permet de renforcer les capacités des différents acteurs publics à prendre des décisions éclairées fondées sur une meilleure

connaissance de l'existant et aux acteurs privés à mieux se positionner et d'anticiper leurs opérations commerciales.

La mesure et la quantification de ces échanges au sein de la région dans le contexte du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO et du processus d'intégration doivent être exhaustives pour mieux mesurer les niveaux d'intégration régionale afin de contribuer à l'évaluation du commerce extérieur et de la balance de paiement.

IX.1 Dispositif de suivi des flux dans le cadre du PRIMA



Le dispositif sera basé sur la méthodologie continentale dans le cadre de suivi des flux transfrontaliers informels. Cette méthodologie de suivi régulier et permanent est basée sur la sélection d'une organisation socioprofessionnelle par corridor (identifiée et sélectionnée à partir de l'étude de référence), ayant une solide expérience dans le domaine du commerce régional, et qui sera présente dans la zone d'intervention du PRIMA

avec une dimension transfrontalière. En effet, ces organisations qui seront associées dans l'animation de dispositif de surveillance des flux transfrontaliers permettront d'assurer la sélection d'enquêteurs crédibles issus des acteurs économiques et la définition des points stratégiques où sont collectées les données. Ce dispositif qui s'inspire de celui de l'AOCTAH sera harmonisé avec celui du PRIMA en considérant les résultats de l'étude de base.

Parmi les dispositifs de suivi des flux transfrontaliers examinés dans ce document, celui de l'AOCTAH apparaît comme le plus adapté. Ce dispositif se concentre sur les flux transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, et offre plusieurs avantages, notamment :

- la collecte de données statistiques sur les échanges commerciaux transfrontaliers ;
- l'identification et la résolution des difficultés rencontrées par les acteurs lors du transport à travers les corridors ;
- la fourniture d'informations sur les dynamiques et les opportunités du marché régional des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

IX.2 Dispositif de suivi des entraves au commerce dans le cadre du PRIMA

Les tracasseries administratives et routières constituent de véritables barrières au développement du commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Ces entraves au système des transports, se matérialisent essentiellement par la multiplication des contrôles, la complexité des procédures et des documents, les longues attentes aux frontières, les pertes de temps au cours des contrôles et les frais occultes élevés.

Par ailleurs, les opérateurs ont des pratiques qui ne respectent pas les règles établies notamment les pièces exigées, les normes de transport etc.

Le dispositif de suivi des barrières est intégré dans la même application de suivi des flux et capitalise sur l'expérience de l'opération fluidité routière de l'AOCTAH.

Pour ce faire, les collecteurs en charge du suivi des flux transfrontaliers ont une fenêtre sur la collecte des entraves au commerce dans leur grille de collecte. Par ailleurs, le comité de pilotage de l'AOCTAH pourra exploiter les différentes plaintes remontées via les réseaux sociaux, appels téléphoniques et autres canaux pour renseigner le formulaire sur les barrières qui sera déployé à leur niveau. Dans la mise en œuvre de ce dispositif, des séances d'information et de sensibilisation des acteurs du commerce transfrontalier des produits agro-sylvo-pastoraux

Pour ce faire, le dispositif proposé permettra au PRIMA de disposer d'informations statistiques sur les flux commerciaux transfrontaliers et d'identifier les contraintes rencontrées par les acteurs empêchant la fluidité des échanges commerciaux entre les pays, afin d'initier des actions de dialogue et de renforcement de capacités des acteurs.

Les principaux acteurs (des deux pays) du dispositif sont : l'ARAA/UniRAT (CEDEAO), les Instituts Nationaux de la Statistique, la CTOP, la PNOPPA, l'AOCTAH, les Projets PRIMA des pays, le CIR, la DSA, la DSI, la DPSSE, les services des douanes et de contrôles phytosanitaires et vétérinaires, les CCI.

et halieutiques des corridors cibles du PRIMA seront organisées.

Le PRIMA a mis en place un dispositif de suivi des barrières et pratiques anormales le long des corridors en s'inspirant de l'opération fluidité routière de l'AOCTAH, sur la base d'une méthodologie complète et homogène sur l'ensemble de la zone transfrontalière des deux pays. L'homogénéité de la méthodologie et des indicateurs de suivi permet une comparaison du niveau d'ampleur et de la persistance des tracasseries le long des différents corridors.

Le dispositif de suivi des barrières au commerce qui sera mis en place par le PRIMA est le suivant :

- *Des assistants en gouvernance routière sont recrutés et travaillent directement avec les commerçants, les transporteurs et les chauffeurs pour chacun des corridors.*
- *Deux types d'entraves sont analysés : les tracasseries routières (checkpoints, temps perdu, faux frais) et administratives (procédures, formalités d'importation /exportation). Les assistants disposent de questionnaires qui peuvent être remplis directement par les acteurs économiques.*

- *Des séances périodiques de coaching pour les opérateurs sont organisées par les assistants afin de les informer sur les dispositions réglementant le commerce transfrontalier.*
- *Les assistants en gouvernance routière réalisent une fois par trimestre une mission de vérification qui les conduit à parcourir le corridor afin de vérifier les données collectées.*
- *Ces données sont compilées mensuellement et font l'objet d'un rapport mensuel ;*

Les assistants en gouvernance routière en raison d'un assistant par marché cible, seront encadrés et

coachés par un superviseur. L'AOCTAH s'occupe de la supervision du fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

A travers ce dispositif, l'identification géographique précise des points de contrôle tout au long des corridors sera faite. Les checkpoints devraient ainsi pouvoir être renseignés dans un système d'information géographique. Cet instrument cartographique sera également un bon outil de plaidoyer à présenter aux décideurs. Des bulletins périodiques seront également produits et diffusés.

IX.3 Identification des points de collecte

Les points de collecte de données sur les flux commerciaux transfrontaliers et les tracasseries administratives et routières entre les pays seront des lieux essentiellement appropriés à l'enregistrement des mouvements de marchandises et des personnes. Ainsi, les informations sur les flux de produits agricoles seront collectées aux points de passages (voir tableau n°3) suivants entre les deux pays :

- **Au niveau des points de passage frontaliers formels** : les frontières formelles représentent les lieux clés où les échanges commerciaux entre les pays se concrétisent. En positionnant les collecteurs de données aux points de sortie, on capte directement les flux des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, permettant une analyse précise des volumes échangés et des types de produits traversant la frontière. Les agents de collecte de données travailleront avec les agents de l'administration douanière et des ministères en charge de l'agriculture en poste aux différentes frontières.
- **Au niveau des points de passage frontaliers informels** : il est de commun accord qu'une importante partie des échanges commerciaux transfrontaliers de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques échappent aux différents

mécanismes de suivi existant ; ceci en raison du fait que ces flux transitent par les postes frontaliers informels. Ces postes sont des points de traversée aménagés par les communautés pour contourner le dispositif légal des frontières entre les deux pays. Au niveau de ces points de passage, les enquêteurs de collecte de données seront également présents pour enregistrer les flux sortants et entrants sur la base des outils digitalisés.

- **Au niveau des points de chargement et de déchargement** : la collecte des données au niveau de ces points pourra se faire avec une identification complète de ces points en collaboration avec les acteurs (commerçants, conducteurs, etc.).

NB : Les points de collecte ne devront toutefois pas eux-mêmes constituer des entraves aux flux en créant de nouvelles tracasseries administratives. Ces points de collecte pourront s'articuler avec les marchés transfrontaliers de demi-gros avec l'édition de « bordereau spécifique » à remettre à la frontière.

Deux enquêteurs, se relayant, seront positionnés quotidiennement au niveau des points de collecte. Ils relèvent ainsi chaque jour les volumes échangés, l'origine et la destination des produits, le moyen de transport, les contacts de l'opérateur économique ainsi qu'une estimation de la valeur de la marchandise grâce aux outils digitalisés. Ces

enquêteurs recevront une formation adaptée avant leur déploiement sur terrain.

Ces points de passage transfrontalier identifiés devront être vérifiés sur le terrain et validés avec l'ensemble des acteurs concernés. A cet effet il

est prévu une mission de validation des points de collecte et de sensibilisation des acteurs clés notamment les organismes nationaux présents aux frontières.

IX.4 Partenaires d'animation du dispositif



Les acteurs impliqués dans l'animation du dispositif sont : les Ministères en charge de l'Agriculture, les Projets PRIMA des deux pays, la CTOP, la PNOPPA, l'AOCTAH, le CIR, les Instituts Nationaux de la Statistique (INS), les Ministères en charge du commerce, les Ministères en charge des transports et les Chambres nationales de Commerce et d'Industrie (CCI) et l'équipe de collecte des données sous la coordination de l'ARAA/UniRAT CEDEAO.

► ARAA/UniRAT (CEDEAO)

L'UniRAT/ARAA se chargera d'apporter un appui méthodologique et de renforcement de capacité de l'équipe de collecte de données. Elle appuiera la conception de l'application ainsi que l'harmonisation

du dispositif et des outils de collecte de données.

► Les plateformes d'organisations paysannes (CTOP/PNOPPA)

La CTOP et la PNOPPA sont les structures porteuses de l'animation du dispositif conformément aux dispositions de la convention avec le PRIMA en collaboration avec l'AOCTAH et les autres structures impliquées. Elles utiliseront les données issues du dispositif de suivi des flux afin de conduire des plaidoyers et des faciliter des processus de dialogue multi-acteurs au niveau des corridors et participer au dialogue politique lié au commerce agricole transfrontalier au niveau régional. A travers ces actions de dialogue basées sur des données

probantes, la CTOP et la PNOPPA contribueront à améliorer l'environnement institutionnel (politiques publiques, stratégies et cadres décisionnels, etc.) dans lequel opèrent les acteurs des clusters agricoles et autres acteurs des chaînes de valeur au niveau des corridors. La CTOP et la PNOPPA organiseront les revues trimestrielles et un bilan annuel pour évaluer le fonctionnement du dispositif. Enfin elles vont capitaliser les expériences des échanges transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques entre le Bénin et le Togo.

► AOCTAH (Togo/Bénin)

L'AOCTAH est le bras opérationnel de l'animation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers et des barrières. Elle interviendra dans l'appui méthodologique, la formation des collecteurs de données, la supervision et la valorisation des données collectées à travers la matrice de suivi des flux sur les marchés sur la plateforme ECO-ICBT.

► DPSSE / DSI et DSA

Les directions nationales de statistiques agricoles (DPSSE/DSI et DSA) pourront intégrer le suivi des flux transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques entre le Bénin et le Togo dans l'élaboration des bulletins périodiques du système d'information sur les marchés agricoles. Elles auront accès à la plateforme pour pouvoir

télécharger les données validées en vue de les valoriser dans le cadre de l'élaboration des bulletins et rapports.

► INSEED/ INStaD

Les instituts nationaux de la statistique des deux pays auront un regard sur tout le processus pour s'assurer qu'il respecte les normes statistiques au niveau national. Pour ce faire, ils seront impliqués dans le processus de mise en place et d'animation du dispositif jusqu'à l'élaboration des bulletins.

► CCI Togo / CCI Bénin

Les chambres de commerce et d'industrie des deux pays seront fortement impliquée dans la mise en place du dispositif et pourront exploiter les données validées pour conduire des plaidoyers allant dans la facilitation des échanges et aussi garantir la pérennisation du dispositif après la mise en œuvre du projet.

► Organisations socioprofessionnelles

Elles seront associées par l'AOCTAH et la PNOPPA pour l'identification des collecteurs de données qui seront positionnés au niveau des points frontaliers formels et informels. Le PRIMA et autres partenaires (techniques et financiers) apporteront leur accompagnement technique et financier aux structures d'animation du dispositif.

IX.5 Animation du dispositif de suivi des flux et entraves au commerce

L'animation et le bon fonctionnement du dispositif seront garantis par la mise en place des organes stratégiques et techniques.

IX.4.1 Supervision stratégique du dispositif

Pour garantir l'assurance qualité à l'échelle nationale et régionale, un comité sera mis en place pour des orientations stratégiques. Ce comité sera composé de : Ministères en charge de l'Agriculture, Ministères en charge du commerce, Ministères en charge des transports, Projets PRIMA des deux pays, ARAA (CEDEAO), CTOP, PNOPPA, AOCTAH, CIR, Instituts Nationaux de la Statistique (INS), Ministères en charge du commerce, les Ministères en charge des transports et les Chambres nationales de Commerce et d'Industrie (CCI).

IX.4.2 Comité technique d'analyse et de traitement de données

Il sera composé d'experts issus des institutions techniques notamment l'ARAA (CEDEAO), les Instituts Nationaux de la Statistique, la CTOP, la PNOPPA, l'AOCTAH, les Projets PRIMA des pays, le CIR, la DSA, la DSI, la DPSSE, les services des douanes et de contrôles phytosanitaires et vétérinaires, les CCI. Cette équipe est chargée d'extraire les données de la plateforme, de les traiter, valider et rédiger les bulletins. L'AOCTAH assurera le secrétariat technique de ce comité. A cet effet, il se chargera de l'élaboration des propositions des différents documents à soumettre en session pour finalisation et validation. Ce comité effectuera des

missions périodiques de supervision sur le terrain pour s'assurer du bon déroulement et du respect du protocole de collecte de données.

IX.4.3 Equipe de collecte de données

Dans le but d'assurer une meilleure qualité des données, l'équipe de collecte sera placée sous la supervision de l'AOCTAH. Cette équipe sera composée d'agents ou facilitateurs de collecte de données, de chefs d'équipe et d'assistants en revue qualité des données (éditeurs). Ces agents seront sélectionnés en collaboration avec les organisations socio professionnelles présentes dans les corridors sur la base des critères objectifs notamment :

- avoir un niveau minimum BAC ou équivalent ;
- maîtriser la langue locale de sa zone de collecte ;
- résider dans la zone de collecte ;
- être en mesure d'adapter les horaires de travail en fonction du milieu et des périodes de passage des flux ;
- avoir une expérience dans la collecte de données ;
- savoir utiliser un Smartphone ou une tablette ;
- être capable de défendre la qualité des données collectées ;
- avoir un bon sens du relationnel : aimer travailler avec les communautés ;
- avoir un bon sens de l'observation : bien analyser efficacement une situation avant d'intervenir ;
- avoir un sens de jugement sûr et rapide ;
- être dynamique pour soumettre et remplir avec efficacité les fiches de collecte ;
- avoir une bonne condition physique de travail sur de longues heures et dans la nuit.

Les agents de collecte de données

Ce sont des agents chargés de recueillir des données sur les flux commerciaux transfrontaliers et les barrières au commerce constitueront les éléments clés du dispositif de suivi de ces flux. Ils effectueront la collecte des données aux points de passage retenus en utilisant les outils spécifiques qui leur

sont fournis à cet effet. Leur mission inclut la mesure, la quantification et l'enregistrement des données sur les flux et les barrières au commerce transfrontalier des produits ASPH au niveau des passages formels, informels et éventuellement au niveau des points de chargement et de déchargement des produits agricoles.

Les Chefs d'équipe

Ils se chargent du contrôle de la qualité des données au premier niveau. En lien avec les normes de collecte de données, leurs missions incluent :

- le suivi rapproché des opérations de collecte sur le terrain ;
- le contrôle de la qualité des données (rejet ou validation au premier niveau) ;
- le suivi de l'enregistrement aux postes ;
- la vérification de la présence des agents ;
- la réalisation d'un point quotidien.

Assistants en revue qualité des données/éditeurs

Ils assurent le deuxième niveau de contrôle des données. Ils ont pour rôles d'approuver ou rejeter les entretiens, de suivre l'évolution du travail dans leurs zones, d'élaborer un rapport technique de contrôle et de fournir des éléments nécessaires pour orienter la supervision sur le terrain. En rapport avec les normes de travail, ils auront à :

- contrôler les données incomplètes ;
- vérifier les données comportant des omissions ;
- produire des tableaux indiquant les agents respectant les normes ;
- établir des tableaux montrant la durée de collecte par enquête ;
- examiner les données variables par variable pour identifier celles aberrantes ou manquantes.

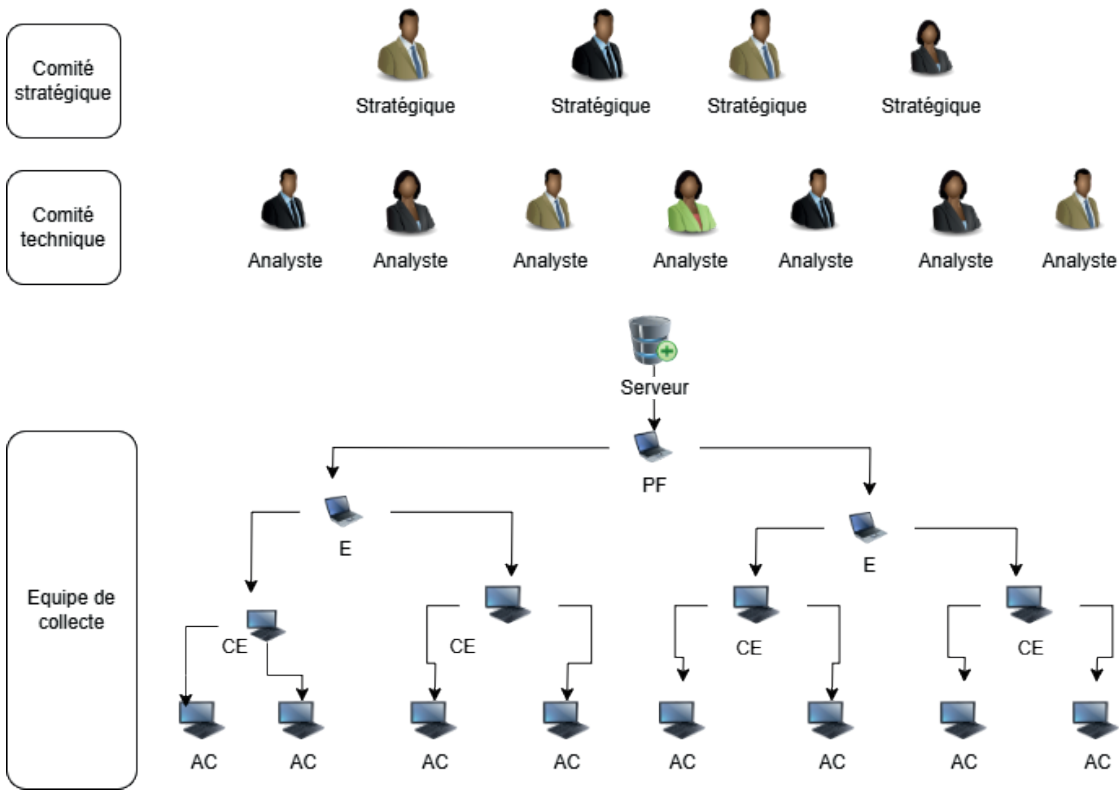


Figure 1: Schéma global du dispositif

IX.5.1 Elaboration des guides pour l'animation des dispositifs

Dans le cadre de l'animation des dispositifs de suivi de flux transfrontaliers et suivi des barrières, un guide de collecte de données sera élaboré. Ce guide est conçu pour orienter l'équipe de collecte de données à mener efficacement leurs tâches sur le terrain. Il couvre les étapes essentielles du processus de collecte de données. La collecte de données est une étape cruciale de la mise en œuvre des dispositifs. En suivant ce guide, les facilitateurs pourront donc assurer une collecte de données rigoureuse, précise et éthique, contribuant ainsi au suivi des flux transfrontaliers et des barrières au commerce.

IX.5.2 Collecte, traitement, analyse, diffusion et valorisation des données

La mesure, le traitement et la diffusion des échanges transfrontaliers exigent des techniques adaptées prenant en compte la nature des activités commerciales, les acteurs concernés et l'intensité des flux aux frontières. Il est proposé ci-dessous un cadre méthodologique pour la collecte, le traitement, l'analyse, la diffusion et la valorisation des données relatives au suivi des flux transfrontaliers des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Les détails spécifiques à chaque étape sont inclus dans les manuels et guides techniques.

IX.5.2.1 Collecte de données

Dans le cadre du suivi des flux transfrontaliers et des barrières au commerce de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, il sera procédé à la collecte de données sur le terrain par les agents de collecte, recrutés à cet effet. La surveillance réelle de la frontière serait l'option la plus viable pour la quantification des activités d'échanges transfrontaliers.

La collecte se fera journalièrement (7j/7, 24h/24) et les données seront saisies via les plateformes Commerce Tracking et Road Fluidity conçues à cet effet. Les collecteurs doivent observer, évaluer et consigner avec tact, dans des questionnaires conçus, le contenu et la quantité des produits échangés et ne pas initier un long dialogue avec les acteurs, car cela pourrait intimider ces derniers et les amener à changer de tactiques à leur passage, en introduisant ainsi des éléments de distorsion dans la collecte des données. La valeur des biens serait calculée de façon systématique par la plateforme sur la base des données entrées.

► Techniques de collecte des données

La collecte des données sur les flux et les barrières au commerce transfrontalier doit être effectuée par des agents de collecte recrutés et formés.

Lors de la collecte de données, les agents peuvent utiliser la technique d'observation directe décrite ci-dessous séparément ou en combinaison avec les autres techniques énumérées dans ce chapitre, selon le cas.

a. Observation et mesures directes

Cette technique implique l'observation structurée d'une activité, d'un comportement, d'une relation, d'un phénomène, d'un réseau ou d'un processus sur les sites de surveillance, sans nécessairement dépendre de la volonté et de la capacité des commerçants à répondre aux questions.

Les enquêteurs appliquant cette technique doivent être placés stratégiquement sur les sites de chargement/déchargement et les sites de franchissement des frontières afin d'enregistrer tous les flux entrant ou sortant, de même que les barrières y afférentes.

Les agents de collecte doivent observer, évaluer et enregistrer le type et la quantité de produits échangés, en utilisant les plateformes de collecte de données.

Les agents de collecte peuvent, si possible, peser les marchandises pour déterminer la quantité ou le volume.

b. Entretiens

Les agents de collecte peuvent, si nécessaire et possible, mener des entretiens individuels ou collectifs avec les commerçants et/ou d'autres personnes concernées, telles que les chauffeurs et les conducteurs, en particulier lorsqu'il est nécessaire de procéder à des vérifications et à des clarifications supplémentaires sur les flux et les barrières au commerce afin d'obtenir des informations complémentaires.

c. Traitement et intégration des données

Les données doivent être présentées dans le format du système harmonisé (SH) afin de permettre l'harmonisation avec les statistiques commerciales officielles.

Il n'y a pas de restriction quant aux applications qui peuvent être utilisés pour traiter et analyser les données. Toutefois, les deux pays sont encouragés à utiliser des applications communes. Néanmoins, au fil du temps, les questions d'interopérabilité doivent être prises en considération.

d. Qualité et validation des données

Assurer la qualité et la validation des données :

a) Une formation approfondie des agents de collecte doit être dispensée avant leur déploiement et des recyclages pendant la collecte des données.

b) Les chefs d'équipe et les éditeurs doivent procéder à des contrôles ponctuels aléatoires pour s'assurer que les agents de collecte effectuent la collecte de données conformément à la formation qu'ils ont reçue.

c) Les applications installées sur les tablettes doivent intégrer des contrôles de cohérence et des règles de validation afin de minimiser les erreurs de collecte des données.

d) Les données doivent être validées à différents niveaux pour garantir leur exactitude.

IX.5.2.2 Traitement et analyse des données

L'utilisation des applications Commerce Tracking et Road Fluidity pour l'enregistrement des données devrait permettre d'automatiser le traitement des données, ce qui assurerait la qualité des données grâce à un mécanisme robuste de traitement. Il est donc important de s'assurer de la fiabilité des données enregistrées. A cet effet, le comité technique procédera à la validation des données enregistrées. Pour ce faire, les éditeurs auront à : examiner quotidiennement les données ; vérifier si les données sont bien enregistrées sur la plateforme sans erreurs, omissions et qu'il n'y a pas de doublons ; faire le rapprochement des données en vue de retenir les informations fiables.

IX.6.2.1 Diffusion et valorisation des données

L'analyse et la diffusion des informations issues du dispositif de suivi des flux transfrontaliers et des barrières au commerce des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques se feront à travers des bulletins trimestriels élaborés. Les cadres de concertation des corridors (CCC), la CTOP, la PNOPPA et l'AOCTAH valoriseront les données du

dispositif pour l'élaboration des notes de plaidoyers. Les services de statistiques agricoles, les INS, la CT/SAGSA et le Cadre Harmonisé exploiteront les données pour leurs rapports sur les flux transfrontaliers et les barrières au commerce des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

IX.6 Suivi-évaluation du dispositif de suivi des flux transfrontaliers et des entraves au commerce

Le suivi trimestriel du dispositif se fera par le comité technique de traitement, d'analyse et de validation des données. Un bilan du dispositif se fera de façon annuelle. Ce bilan permettra d'évaluer le fonctionnement du dispositif, les contraintes et difficultés rencontrées afin d'en tirer des leçons et les mises à jour nécessaires pour son amélioration. De même, les points d'attention pourront être identifiés pour servir de base pour le dialogue interacteurs.



X. Durabilité et stratégie de sortie

Pour assurer la durabilité du dispositif de suivi des flux transfrontaliers et des barrières au commerce, ainsi que pour préparer les acteurs à leur autonomisation après l'appui du PRIMA, plusieurs aspects doivent être pris en compte :

► Intégration institutionnelle du dispositif

Il est essentiel d'ancrer ce dispositif dans les structures nationales pérennes concernées afin qu'ils soient intégrés à la planification globale du suivi du commerce transfrontalier. Bien que le PRIMA en assure la mise en place, la coordination est confiée aux plateformes des organisations socioprofessionnelles (CTOP, PNOPPA, AOCTAH). Les structures en charge des statistiques peuvent prendre le relais après la mise en œuvre du PRIMA.

► Engagement des parties prenantes

L'implication active des parties prenantes, qu'il s'agisse des membres du projet, des acteurs publics ou privés, est primordiale pour garantir la légitimité et l'efficacité des dispositifs. Un engagement fort permet de renforcer la responsabilité collective et d'encourager une participation durable. Les agents de collecte devraient provenir du milieu professionnel des acteurs en exercice pour éviter le disertement à la fin du projet.

► Formation et renforcement des capacités

Les équipes opérationnelles doivent être dotées des compétences nécessaires pour assurer un suivi efficace des flux transfrontaliers et des barrières au commerce. Un programme de formation et de coaching continu permettra de garantir la qualité du suivi et d'adapter les acteurs aux évolutions du secteur.

► Intégration des nouvelles technologies

L'adoption des technologies numériques est un levier clé pour optimiser le suivi. L'automatisation de certaines tâches, l'utilisation d'applications mobiles et de logiciels spécialisés pour la collecte et l'analyse des données doivent être encouragées afin d'améliorer l'efficacité et la fiabilité du dispositif.

► Standardisation des indicateurs

Étant donné la dimension régionale du PRIMA et l'exploitation des données collectées, il est crucial d'harmoniser les indicateurs de suivi. Cette standardisation garantit la cohérence des données et facilite leur comparaison dans le temps et à travers différents espaces géographiques, contribuant ainsi à une meilleure analyse des tendances.

► Documentation et capitalisation des expériences

L'ensemble des méthodologies, processus et résultats doivent être soigneusement documentés. Cette capitalisation permet de transmettre les connaissances, d'assurer la formation des nouveaux membres et de faciliter la reproduction des bonnes pratiques dans d'autres contextes.

► Évaluation et amélioration continue

Le dispositif doit faire l'objet d'évaluations régulières afin d'identifier les opportunités d'amélioration. Ces bilans permettront d'ajuster la méthodologie, de mettre à jour les indicateurs et d'intégrer les leçons apprises pour renforcer son efficacité.

► Communication et transparence

Les résultats du suivi doivent être partagés avec l'ensemble des parties prenantes afin d'assurer une transparence totale. Cette communication renforce la confiance et met en valeur l'utilité du dispositif, facilitant ainsi son appropriation par les acteurs concernés.

► Adaptabilité aux évolutions du contexte

Les dispositifs doivent être suffisamment flexibles pour s'ajuster aux changements environnementaux, aux nouvelles orientations stratégiques et aux enseignements tirés des expériences passées. À cet effet, des réunions de suivi trimestrielles et des bilans annuels permettront d'évaluer le fonctionnement du dispositif, de mettre à jour les outils de collecte et de renforcer les compétences des acteurs impliqués.

► Durabilité sociale

L'implication des Organisations Socio-Professionnelles (OSP) dans la sélection des facilitateurs de collecte de données apporte plusieurs bénéfices. Elle améliore la qualité des données recueillies, favorise l'engagement des communautés locales et génère des opportunités économiques. En mobilisant les connaissances locales et en renforçant les capacités des acteurs, cette approche garantit un suivi continu et durable des dispositifs.

► Durabilité économique

Les bénéfices économiques générés par la mise en place du dispositif de suivi des flux et des barrières pour les transporteurs et commerçants seront déterminants pour mobiliser les acteurs autour de sa pérennisation. Leur engagement financier contribuera au maintien et au développement du dispositif, assurant ainsi son autonomie à long terme.

► Mesure de sauvegarde environnementale

L'option de la digitalisation dans le suivi des flux transfrontaliers et des barrières au commerce, adoptée par le PRIMA, offre des avantages environnementaux significatifs. Elle permet notamment de réduire la consommation de papier et de carburant, de limiter les émissions de CO2 et d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Cette transition vers des pratiques numériques éco responsables constitue une avancée majeure en faveur de la protection de l'environnement.

En intégrant ces différents éléments, le dispositif de suivi mis en place pourra non seulement fonctionner de manière efficace, mais également s'inscrire dans une dynamique de durabilité économique, sociale et environnementale, garantissant ainsi son succès à long terme.



Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA)

Contacts:

PRIMA Régional ARAA / CEDEAO: ✉ araa@araa.org

PRIMA-BENIN: ✉ procarbenin@gmail.com / procar@procarbenin.org

PRIMA-TOGO: ✉ prima.togo2023@gmail.com

